

PLU

PLAN LOCAL D'URBANISME

REGLEMENT

02 / Règlement graphique
Le Village – Le Sabré
1/2000^e

Edition du document :	Date de référence :	Procédure en cours :
23 / 01 / 2017	Approbation du PLU DCM 23 / 01 / 2017	
AGURAM		
Agence d'Urbanisme		
et Agglomération de Moselle		
3, rue Marconi		
57000 Metz		
Tel : 03 87 21 99 00		

Le fond parcelaire est donné à titre indicatif et n'engage en rien la responsabilité de l'AGURAM - Source D.G.I. 2015

AGURAM Agence d'Urbanisme d'Agglomérations de Moselle / Immeuble EcoTech / 3 rue Marconi / 57000 Metz / tel : 03 87 21 99 00 / mail: contact@aguram.org / www.aguram.org

Légende

-  Commune
-  Limite de zones
-  Emplacement réservé (L151-41 et R123-11 d)
-  Voir obligatoirement les orientations d'aménagement et de programmation (OAP) (L151-7 et R123-3 1)
-  Espaces contribuant aux continuités écologiques et à la Trame Verte et Bleue (R 123-11 i)
-  Secteur avec limitation de la constructibilité ou de l'occupation pour des raisons de nuisances ou de risques (R123-11b)
-  Protection au titre de l'Article L151-38 du Code de l'Urbanisme

Information

-  Oléoduc T.R.A.P.I.1 - Tracé approximatif

